



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Projet de Règlement numéro 12630-2024 modifiant le Règlement de lotissement numéro 12070-2021, dans le but de modifier les dispositions relatives à la cession aux fins d'établissement de parc et de terrain de jeux

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 12 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement identifié ci-dessus.
2. Ce projet de règlement a pour objet :
 - D'exiger qu'un lotissement qui génère un nouveau lot constructible ou plus soit assujéti aux normes encadrant la cession aux fins d'établissement de parc et de terrain de jeux
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de Règlement aura lieu le **mardi 3 décembre 2024 à 18 h**, au Centre communautaire Desjardins, situé au 145, rue Gingras.
4. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil municipal expliquera le projet de Règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Le projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau ainsi que sur le site Internet de la Ville (sous les onglets *Ville / Administration / Règlements municipaux / Projet de règlements à adopter*). Toute personne qui désire obtenir de l'information sur ces documents ou sur le processus applicable au projet de Règlement est invitée à communiquer avec Jean-Sébastien Joly au 419 875-3133.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 25^e jour de novembre 2024.

Jacques Arsenault, CRHA
Greffier